

# Projet Alimentaire Territorial du PETR de l'Ariège

STRATEGIE

2024-2029



# Table des matières

<b>1</b>	<b><i>Offre en alimentation saine, locale, de qualité et durable</i></b>	<b>4</b>
1.1	<b>Le foncier agricole se maintient, en particulier dans les zones pouvant permettre la production de cultures nourricières diversifiées.</b>	<b>5</b>
1.1.1	Mener des actions de maintien et de protection du foncier agricole	5
1.1.2	Sensibiliser les élus, les agriculteurs, les acteurs locaux et les citoyens sur l'importance de la préservation du foncier agricole	5
1.1.3	Accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs ainsi que les cédants dans leur projet de transmission de leur exploitation	5
1.2	<b>Accompagner et développer des installations agricoles pérennes, vivables, durables répondant aux besoins nourriciers du territoire.</b>	<b>6</b>
1.3	<b>Les unités structurantes de transformation et de distribution alimentaire se développent et renforcent les circuits courts et de proximités.</b>	<b>6</b>
1.3.1	Augmenter le nombre de point de vente de produits locaux en veillant à un maillage territorial équilibré et favorisant les systèmes collectifs et innovants	6
1.3.2	Structurer et pérenniser les unités de transformation et de distribution agro-alimentaire des filières locales alimentaires	7
1.3.3	Coordonner et mettre en œuvre le projet de démonstrateur territorial du PETR de l'Ariège : DYNAMO	7
1.4	<b>Les filières locales du territoire se renforcent et se massifient, en particulier pour répondre aux besoins de la RHD</b>	<b>7</b>
<b>2</b>	<b><i>Transition agroécologique et résilience alimentaire</i></b>	<b>9</b>
2.1	<b>Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) des exploitations ainsi sur l'ensemble de la chaîne alimentaire</b>	<b>10</b>
2.2	<b>Diminuer les pressions du système alimentaire sur l'environnement, en particulier sur la ressource en eau et renforcer la résilience du territoire face au changement climatique</b>	<b>10</b>
2.3	<b>Favoriser et valoriser une agriculture positive pour la biodiversité</b>	<b>10</b>
<b>3</b>	<b><i>Réduction des déchets et du gaspillage dans le système alimentaire</i></b>	<b>12</b>
3.1	<b>Les sources du gaspillage alimentaire sont identifiées et réduites sur l'ensemble du système alimentaire</b>	<b>13</b>
3.2	<b>Les déchets générés par la chaîne alimentaire sont réduits et revalorisés</b>	<b>13</b>
3.2.1	Limitier le plastique et les emballages dans l'ensemble de la chaîne alimentaire	13
3.2.1	Les déchets produits par le système alimentaire sont identifiés et des solutions émergent pour les traités et les valorisés	13
<b>4</b>	<b><i>Consommation durable et précarité alimentaire</i></b>	<b>15</b>
4.1	<b>Les enfants consomment une alimentation variée, positive pour leur santé et l'environnement.</b>	<b>16</b>
4.2	<b>Les comportements alimentaires des citoyens et des structures alimentaires évoluent vers plus d'approvisionnement en produits locaux, de qualité, sains et durables.</b>	<b>16</b>
4.2.1	Sensibiliser, informer et communiquer au plus grand nombre	16
4.2.2	Les publics en précarité ont un accès favorisé à une offre de produits sains, de qualité et durables	16
4.3	<b>L'ensemble des citoyens cultivent et s'impliquent dans les lieux collectifs facilitant l'accès à une alimentation locale et de qualité à tous.</b>	<b>17</b>

<b>5</b>	<b>Restauration collective hors domicile</b>	<b>18</b>
5.1	Les établissements scolaires et autres établissements à mission publique (EHPAD...) se fournissent en produits locaux dans le respect / dépassement de la loi EGAMIM	19
5.2	L'ensemble des personnels (cuisiniers, gestionnaires, animateurs, accompagnants, ...) de la restauration collective sont sensibilisés et formés pour améliorer la qualité nutritive des menus et cuisiner avec des produits locaux, de saison et végétarien	19
5.3	Les cuisines centrales et cantines sont équipées ou mobilisent des moyens mutualisés pour traiter des produits frais	19
<b>6</b>	<b>Gouvernance alimentaire territoriale</b>	<b>21</b>
6.1	Le Comité de Pilotage (COFIL) : l'instance de pilotage du PAT du PETR de l'Ariège	21
6.2	Le Conseil Local de l'Alimentation (CLA) : un espace participatif et collectif de mise en œuvre de la stratégie du PAT du PETR de l'Ariège	22
6.3	Les acteurs du PAT coopèrent avec d'autres territoires, régions ou pays	22

<b>STRATEGIE 2024-2029</b>	<b>PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DU PETR DE L'ARIEGE</b>	
<b>AXE STRATEGIQUE</b>	<b>N°</b>	<b>1 Offre en alimentation saine, locale, de qualité et durable</b>
<i>#foncier #installation #transmission/reprise #diversification #transformation #agroalimentaire #filieres #distribution #circuits-courts #proximité</i>		

### Contexte territorial

Le maintien et la protection du foncier est un enjeu majeur pour assurer la pérennité de l'activité agricole et préserver les espaces ruraux. Adossé à une baisse constante de la SUA liée à l'urbanisation, le diagnostic du PAT relève une tendance à l'agrandissement en surface et un recul du nombre d'exploitation (ce phénomène de concentration est plus marqué dans la plaine). Malgré une dynamique encourageante de nouvelles installations agricoles (120% sur 2010-2020 dont 40% sont des femmes), le maintien du nombre d'agriculteurs, avec plus de 50% d'en eux et elles qui sont à moins de dix de la retraite, fait de la transmission-reprise des exploitations un des enjeux prioritaires du PAT.

Le territoire du PETR présente une offre alimentaire scindée en trois systèmes de production dominants : 60% en élevages (bovin, ovin et caprin) ; 31% en productions végétales (tendance croissante sur 2010-2020) ; 9% en polyculture élevage. On remarque un fort recul des exploitations spécialisées en bovin lait (-58%), combinaison porcins/volailles (-56%) et volailles (-69%) sur ces dix dernières années.

Plus d'un tiers des exploitations commercialisent en circuits courts ce qui démontre une place importante de la transformation agricole dans les exploitations (notamment en bio) et la présence d'outils collectifs à pérenniser sur le territoire (315 établissements agroalimentaires pour 349 salariés). Le reste des productions locales entrent dans des filières longues et complexes à l'échelle nationale et internationale dont les revenus agricoles dépendent fortement des aides de la PAC (part des subventions dans les revenus avant impôt : 216% pour le bovin viande ; 184% en ovin-caprin ; 129% pour les céréales et oléo protéagineux).

La restauration hors domicile (RHD) représente un marché à fort potentiel aujourd'hui trop peu consommateur de produits locaux. Des dynamiques territoriales tentent de structurer les filières locales pour y répondre plus fortement (plateforme Terroir Ariège Pyrénées TAP, agro site d'Embarou, légumerie départementale, filière viande AB BAG/LA Source, marque Noù, ...).

Les industries agro-alimentaires du territoire soulignent des difficultés à s'approvisionner localement par manque de volume suffisant et réguliers. Le PET devra aider à créer du lien et de nouvelle façon de faire (création de « grappes » de fournisseurs, une logistique mutualisé impliquant collectivement les acteurs, ...). Un autre défi pour ces structures est soulevé sur le recrutement d'une main d'œuvre qualifié ainsi que sur la résilience de leur système face à la hausse des coûts de l'énergie.

**Impact attendu du PAT :** Les acteurs locaux de la chaîne alimentaire du PETR de l'Ariège ont accru et diversifié la part de production saine, locale, de qualité et durable qui nourrit les habitants de l'Ariège et des départements voisins.

Quelques chiffres sur le territoire du PETR de l'Ariège :

<b>57%</b>	<b>77% de la SAU</b>	<b>50 hectares</b>	<b>22%</b>	<b>120%</b>	<b>1441</b>	<b>37%</b>
Part de la surface agricole sur le territoire	Est en estive et landes (57%) + prairies permanentes (20%)	Surface moyenne des exploitations (contre 69 ha en France)	Des agriculteurs ont plus de 60 ans	Un taux de remplacement exceptionnel	Exploitations agricoles (-15% sur 2010-2020)	Des exploitations vendent en circuits-courts (34% en direct)

## Impacts souhaités et descriptif des actions attendues dans le PAT

### 1.1 Le foncier agricole se maintient, en particulier dans les zones pouvant permettre la production de cultures nourricières diversifiées.

#### 1.1.1 Mener des actions de maintien et de protection du foncier agricole

Exemples d'actions :

- Action de veille foncière et agricole (ex : vigifoncier, identification des biens sans maîtres, foncier vacant)
- Action d'acquisition foncière pour protéger des terres arables et favoriser une agriculture nourricière et durable (ex : création de régies agricoles communale, reprise collective de grandes exploitations)
- Soutenir l'émergence de nouveaux « lieux test agricole » (ex : conduire une stratégie d'archipel à l'échelle départementale en s'appuyant sur l'espace test agricole d'Embarou)
- Action de réouverture et reconquête des friches agricoles (ex : outils collaboratif Vigifriche)
- Mobilisation des outils fonciers (ex : Zones Agricoles Protégées (ZAP), Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) ou les Zones d'Aménagement Différé (ZAD, PAEN...)
- Instauration de mesures fiscales pour encourager la transmission des exploitations agricoles
- ...

#### 1.1.2 Sensibiliser les élus, les agriculteurs, les acteurs locaux et les citoyens sur l'importance de la préservation du foncier agricole

Exemples d'actions :

- Action de sensibilisation et de communication sur les outils de régulation et de protection du foncier agricole (POS, PLU, PLUi, SCOT, PCAET...) et veiller à leur cohérence avec la stratégie alimentaire du PAT
- Accompagnement sur la protection du foncier agricole face à la pression des projets « agri-photovoltaïques » et photovoltaïques au sol
- Favoriser un travail cohérent et collectif des différents acteurs : Propriétaires Fonciers Maires – EPCI – SAFER – Département, SM SCOT, etc... (ex : CDPENAF)
- Agir pour la régulation du prix du foncier disponible (lutte contre la spéculation foncière) et informer les élus sur les outils fiscaux utiles à la protection du foncier agricole
- ...

#### 1.1.3 Accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs ainsi que les cédants dans leur projet de transmission de leur exploitation

Exemples d'actions :

- Renforcer l'attractivité du métier d'agriculteur pour susciter des vocations
- Mieux comprendre les différents profils et les besoins des candidats à l'installation
- Rendre lisible et facilement accessible l'offre d'accompagnement des parcours à l'installation aux porteurs de projets (ex : café paysan, guide des services d'aide à l'installation et des accompagnements mobilisables, ...)
- Faciliter la préparation en amont des projets de transmission-reprises (ex : chèques conseils, sensibilisation des cédants, partage d'expérience, ...)
- Actions facilitant l'accès à des logements et l'accueil de nouveaux agriculteurs.rices sur le territoire
- Accompagner les projets d'acquisition foncière des collectivités locales (ex : création de régies agricoles communale, Terre de liens, etc...)
- Organiser des temps de rencontres entre l'offre et la demande (ex : salon, place des marchés, visite de ferme ...)
- Lutter contre l'agrandissement et la surconcentration des grandes exploitations (> 100 ha) en facilitant

*l'accès au foncier pour de nouvelles installations agricoles (notamment sous forme collective)*

- ...

## 1.2 Accompagner et développer des installations agricoles pérennes, vivables, durables répondant aux besoins nourriciers du territoire.

*Exemples d'actions :*

- *Encourager et développer les circuits courts de distribution afin de favoriser une meilleure rémunération des producteurs, réduire l'empreinte carbone des aliments et renforcer la résilience alimentaire en cas de perturbations extérieures.*
- *Proposer des outils d'accompagnement spécifiques aux nouveaux profils de publics en projets d'installations (hors cadre familial, reconversion professionnelle, « néo ruraux / Ariègeois », installation collective, ...)*
- *Favoriser les projets d'installation et de diversification qui répondent aux besoins nourriciers du territoire : oléagineux, des protéagineux, des légumineuses, du maraichage, fruitier, porcins, volaille etc.*
- *Action de sensibilisation sur les besoins nourriciers du territoire auprès des publics en formation agricole (Lycée Agricole, CFPPA, etc.)*
- *Action de prévention sur les problématiques de mal être dans le monde agricole et proposer un accompagnement aux exploitants lorsqu'ils font face à des difficultés*
- *Améliorer le suivi et l'accompagnement humain et social après l'installation*
- *Actions visant à faire connaître et reconnaître l'activité pastorale auprès du grand public, des utilisateurs des espaces pastoraux (chasseurs, touristes, sportifs, naturalistes...) et des collectivités locales, pour permettre une meilleure cohabitation des activités sur les espaces pastoraux*
- *Action facilitant la rencontre entre l'offre et la demande (ateliers, visites de sites, ciné-débats...)*
- ...

## 1.3 Les unités structurantes de transformation et de distribution alimentaire se développent et renforcent les circuits courts et de proximités.

### 1.3.1 Augmenter le nombre de point de vente de produits locaux en veillant à un maillage territorial équilibré et favorisant les systèmes collectifs et innovants

*Exemples d'actions :*

- *Accompagner la création d'épicerie communales / collectives / citoyennes*
- *Action d'amélioration de la visibilité des producteurs locaux dans les marchés de plein vent*
- *Soutenir et valoriser les démarches de ventes en circuits courts (drives, AMAP, casiers automatisé, ...)*
- *Soutenir la création d'épicerie mobiles couvrant les « zones blanches » du territoire en termes d'accès à une alimentation saine, locale et durable*
- *Valoriser et soutenir les systèmes de ventes directes proposées par les producteurs locaux*
- *Améliorer la visibilité des productions locales dans les marchés de plein vent et les accompagner pour qu'ils soient plus écoresponsables*
- *Encourager l'implication de citoyens bénévoles dans la création, la gestion et l'animation des points de ventes de produits locaux*
- *Promouvoir le rôle de lien social des points de ventes de produits locaux dans les petites communes*
- *Développer des solutions face aux difficultés du réapprovisionnement (ex : livraison mutualisé, système de commandes simplifiés, espace de stockage collectif, ...)*
- *Proposer des formations commerciales sur le digital (réseaux sociaux)*
- *Mettre en récit les valeurs de la vente de produits locaux et animer une communication collective*
- ...



### 1.3.2 Structurer et pérenniser les unités de transformation et de distribution agro-alimentaire des filières locales alimentaires

Exemples d'actions :

- Soutenir le maintien des outils de la filière élevage (abattoirs, ateliers de découpe viande, groupement de commercialisation, etc...)
- Soutenir le maintien de la collecte de lait par les industriels sur le territoire. Actions pour structurer la filière artisanale de lait de brebis et vache
- Répondre localement aux besoins en main d'œuvre qualifiée via la formation professionnelle (Chambre des Métiers et de l'Artisanat)
- Soutenir la création et la pérennisation d'ateliers de transformations collectifs (dont ateliers mobiles) ajoutant de la valeur aux productions locales (laboratoire, conserverie, atelier de transformation laitières, ateliers de découpes, etc...)
- Soutien aux équipements structurants d'envergure territoriale et régionale (lieux de stockage, plateformes logistique, ...)
- Créer un dialogue apaisé avec les Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) volontaires et développer des opérations « gagnantes-gagnantes » rémunératrices et durables pour les producteurs locaux
- Accompagner les projets réduisant l'empreinte carbone des équipements de transformation et de distribution
- ...

### 1.3.3 Coordonner et mettre en œuvre le projet de démonstrateur territorial du PETR de l'Ariège : DYNAMO

Exemples d'actions :

- Réalisation des études de faisabilité et les dépenses de fonctionnement liées à la phase de maturation du Démonstrateur (juillet 2023 – juin 2024)
- Soutenir les actions du consortium d'investisseurs inscrites dans le programme d'investissements ciblant la structuration d'un « Système alimentaire du milieu » (SYAM)
- Prestation d'appui à la modélisation de la méthodologie d'évaluation et de duplicabilité du démonstrateur DYNAMO

## 1.4 Les filières locales du territoire se renforcent et se massifient, en particulier pour répondre aux besoins de la RHD

Exemples d'actions :

- Etudes de marchés, études d'opportunité pour ouvrir les productions locales à de nouveaux débouchés
- Accompagner les projets de diversification des exploitations en réponse aux besoins nourriciers du territoire (légume en maraichage et demi-gros et fruitiers, volailles et porcins, protéagineux)
- Organiser et coordonner la rencontre interacteur des filières locales (viande : éleveurs / abattoirs / ateliers de découpe / bouchers ; céréale : céréaliers / coopératives / minotier / boulanger ; lait, etc...)
- Développer l'image gastronomique du territoire, action de promotion touristique des productions locales, recherche et valorisation de l'histoire patrimoniale alimentaire et agricole locale
- Faire gagner en valeur les produits alimentaires de qualité, saine et durable (lisibilité des marques existantes « Noù Ariège Pyrénées » et « Valeurs Parc », démarches de labellisation AB/SIQO ex : IGP « Tomme des Pyrénées », valorisation du patrimoine et des savoir-faire locaux)
- Agir pour la relocalisation de l'alimentation du bétail (autonomie fourragère et protéique)
- Sensibiliser les élus, accompagner les cuisines de la RHD pour accroître leur approvisionnement en local (lien Axe 5.1 et 5.2)
- ...

## Indicateurs / Modalité de suivi et d'évaluation du Conseil Local de l'Alimentation

*A définir lors de prochain Conseil Local de l'Alimentation*

## Lien/articulation avec les autres stratégies et outils

- CRTE du PETR de l'Ariège et de l'Agglomération de Foix-Varilhes
- CTO du PETR de l'Ariège et de l'Agglomération de Foix-Varilhes
- GAL LEADER du GAL Montagnes et Plaines Ariégeoises
- Stratégie du Plan Avenir Montagne du PETR de l'Ariège
- Démonstrateur Territorial du PETR de l'Ariège
- Pacte régional pour une alimentation durable
- Stratégie Chambre de l'Agriculture / Chambre de Commerce et d'Industrie / Chambre des Métier et de l'Artisanat
- Schéma de développement des énergies renouvelables du SM du SCOT Vallée de l'Ariège
- Plan Local Urbanisme Intercommunal – PLUI des EPCI concernés
- Loi climat : objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) pour 2050

## Partenaires mobilisables du PAT

**Privé** : Les propriétaires fonciers ; La SAFER Occitanie ; JPS - Bio Champs Lait ; CAPA ; CAPLA ;

**Public** : Les communes ; les Communautés de Communes ; Syndicat Mixte du SCOT de la Vallée de l'Ariège ; PAT du PNR des Pyrénées Ariégeoises ; PAT Pays des Pyrénées Cathares ; Lycée Agricole ; CFPPA

**Institutions** : La Région Occitanie ; Région Occitanie ; DDT de l'Ariège ; Conseil Départemental de l'Ariège ; Chambre d'agriculture de l'Ariège ; Chambre de Commerce et d'Industrie ; Chambre des Métiers et de l'Artisanat

**Associations** : Bio Ariège Garonne ; ADEAR ; Terres de lien ; Solidarité Paysanne ; Association des Fromagers Fermiers et Artisans des Pyrénées (AFFAP)



<b>STRATEGIE 2024-2029</b>	<b>PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DU PETR DE L'ARIEGE</b>	
<b>AXE STRATEGIQUE</b>	<b>N°</b>	<b>2 Transition agroécologique et résilience alimentaire</b>
	<i>#conversionBIO #réductionGES #eau #biodiversité #semences #autonomie #durabilité #ENR</i>	

### Contexte territorial

La transition agro écologique est une étape essentielle pour renforcer la résilience alimentaire des territoires face aux enjeux du changement climatique et aux turbulences qui vont en résulter. Cela implique de basculer vers un modèle agricole plus durable, respectueux de l'environnement et des ressources naturelles et dans le même temps agir pour réduire les émissions et les pollutions issues de l'ensemble de la chaîne alimentaire.

Le massif Pyrénéen et les piedmonts est peu soumis à la pression phytosanitaire avec un système dominant d'élevage extensif (notamment en prairie permanente) favorable au stockage carbone, à l'entretien des écosystèmes et des paysages (espaces semi-ouverts). Les tendances sur les soixante dernières années démontrent des évolutions climatiques avec un augmentation des surfaces touchées par les sécheresses, une baisse des réserves en eau, une réduction du nombre de jours de gels... Ces changements climatiques vont logiquement entraîner des conséquences sur les ressources naturelles locales et en particulier sur la ressource en eau avec de forte tensions, voire conflits sur son partage mais aussi avec des risques élevés d'incendies ou encore sanitaires.

Réduire les émissions de CO2 du système alimentaire passera par une évolution de la composition des assiettes Françaises avec un objectif de réduire de moitié la part de viande et produit laitier au profit d'une augmentation de la consommation d'aliments végétaux. Ce changement de comportement des consommateurs devra toutefois être soutenu par une évolution des pratiques agricoles réduisant les intrants azotés, limitant le retournement des prairies permanentes et favorisant la capacité de l'agriculture à capter et stocker du CO2. La réduction des emballages, des transports (relocalisation des filières), la réduction des consommations d'énergies des industriels (ex : performance chaîne du froid) seront aussi des leviers à accompagner dans le cadre des objectifs de transition et de résilience du PAT.

**Impact attendu du PAT :** Les paysan.nes sont engagé.es dans une révolution agricole en produisant selon l'AB ou d'autres modes de production durable et le territoire a préservé des paysages semi-ouverts, une biodiversité riche, a réduit ses émissions de Gaz à effet de serre (GES) préservé l'eau, et ses sols

### Quelques chiffres :

<b>14%</b>	<b>195</b>	<b>2°C</b>	<b>50%</b>	<b>4%</b>	<b>15%</b>	<b>3.9%</b>
De la SAU en BIO (contre 8% en France)	Exploitants engagés sur des MAEC (maintien des surfaces en herbe)	Augmentation de la température depuis 60 ans	Objectifs de réduction des pesticides d'ici 2025 selon la loi Ecophyto II	Des terres sont artificialisées dans le département	Du PETR est en zone Natura 2000 (77% en Znieff)	Part des IAE (infrastructure agroécologique) contre 6.1% en France

## Objectifs opérationnels et descriptif des actions attendues

### 2.1 Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) des exploitations ainsi sur l'ensemble de la chaîne alimentaire

Exemples d'actions :

- Sensibiliser les agriculteurs et les acteurs du secteur agro-alimentaire aux enjeux du changement climatique
- Encourager les pratiques agricoles qui permettent de stocker du carbone dans les sols
- Visite de sites et d'initiatives exemplaires, temps de partage d'expérience / d'expertise, mise en synergie des actions
- Dépasser les clivages et valoriser les efforts et résultats atteints par des acteurs engagés (ex : projets de méthanisation, cultures de stockage carbone, ...)
- Accompagner les projets de production d'énergies renouvelables porteurs de valeurs ajoutés pour le territoire et ses habitants

### 2.2 Diminuer les pressions du système alimentaire sur l'environnement, en particulier sur la ressource en eau et renforcer la résilience du territoire face au changement climatique

Exemples d'actions :

- Anticiper et solutionner les tensions, voire les conflits sur le partage des ressources en eau entre les usages (agricole / industriel / domestique) et usagers (irrigation / consommation / urbain ; rural / amont ; aval / gravières, ...)
- Prévenir et gagner en résilience face aux risques liés aux changements climatiques (sécheresses, incendies, rupture des approvisionnements, déséquilibre des écosystèmes, risques sanitaires, ...)
- Identifier et valoriser les changements de pratiques des exploitations agricoles favorable à la transition agroécologique
- Action de soutien et de développement des projets d'installations et de conversions en Agriculture Biologique (AB, Nature & Progrès, ...)
- Développer des solutions pour soutenir financièrement les exploitations agricoles dans leurs investissements de transition pour adopter des pratiques agroécologiques
- Mettre en place un réseau d'échanges entre les agriculteurs, les chercheurs, les techniciens agricoles et les institutions locales permet de partager les expériences réussies, les innovations et les bonnes pratiques en matière d'agroécologie
- Etudes et actions de sensibilisation sur l'évolution des pratiques pastorales ou des potentiels fourragers ou hydrauliques, en lien avec les évolutions climatiques
- ...

### 2.3 Favoriser et valoriser une agriculture positive pour la biodiversité

Exemples :

- Développer des outils de valorisation des agriculteurs gestionnaires des espaces contractualisés (ex : plan de gestion ANA-CEN, PSE, PAEC/MAEC, FIFE, ...)
- Encourager l'utilisation et la préservation des semences locales adaptées au climat et au terroir qui renforce la diversité génétique des cultures et par conséquent leur résistance
- Valoriser les outils de protection des zones à fort enjeux biodiversité
- Promouvoir des pratiques agroécologiques comme l'agroforesterie (intégration d'arbres dans les systèmes agricoles), la rotation des cultures, la diversification des cultures, la gestion de l'eau et du sol de manière durable contribue à restaurer la biodiversité, augmenter la résilience des cultures et améliorer la fertilité des sols
- Soutenir un pastoralisme bénéfique à l'entretien de la biodiversité
- ...

## Indicateurs / Modalité de suivi et d'évaluation du Conseil Local de l'Alimentation

*A définir lors de prochain Conseil Local de l'Alimentation*

## Lien et articulation avec les autres stratégies et outils de planification

- CRTE du PETR de l'Ariège et de l'Agglomération de Foix-Varilhes
- CTO du PETR de l'Ariège et de l'Agglomération de Foix-Varilhes
- GAL LEADER du GAL Montagnes et Plaines Ariégeoises
- Stratégie du Plan Avenir Montagne du PETR de l'Ariège
- Plan Climat Air-Energie Territorial du SM du SCOT Vallée de l'Ariège
- Schéma de développement des énergies renouvelables du SM du SCOT Vallée de l'Ariège
- Plans de gestion ANA-CEN
- Projet CLIMAGIL de la Chambre d'Agriculture
- Agence de l'eau Adour Garonne
- SDAGE – SAGE
- GIEE : Conser'sols ; Bois Paysan ; Opti'Prairies ; GapGascon
- Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat - SNANC

## Partenaires mobilisables du PAT

**Privé** : JPS - Bio Champs Lait ; CAPA ; CAPLA ;

**Public** : Les communes ; les Communautés de Communes ; Syndicat Mixte du SCOT de la Vallée de l'Ariège ; PAT du PNR des Pyrénées Ariégeoises ; PAT Pays des Pyrénées Cathares ; Lycée Agricole ; CFPPA

**Institutions** : La Région Occitanie ; Région Occitanie ; DDT de l'Ariège ; Conseil Départemental de l'Ariège ; Chambre d'agriculture de l'Ariège ; Chambre de Commerce et d'Industrie ; Chambre des Métiers et de l'Artisanat ; Agence de l'Eau Adour Garonne ; ADEME Occitanie

**Associations** : ANA-CEN ; Bio Ariège Garonne ; ADEAR ; Terres de lien ; Solidarité Paysanne ; REVEAS ; Fédération RENOVA

STRATEGIE 2024-2029	PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DU PETR DE L'ARIEGE	
AXE STRATEGIQUE	N°	3 Réduction des déchets et du gaspillage dans le système alimentaire
	#valorisation #réduction #économie_circulaire #planification #compostage #sensibilisation #redistribution #stockage #méthanisation #prévention	

### Contexte territorial

La réduction des déchets et du gaspillage alimentaire est un enjeu crucial à l'échelle mondiale en raison de ses impacts sur l'environnement, la sécurité alimentaire et l'économie. Trop souvent focalisée sur la fin de chaîne autour de la consommation avec les ménages, la restauration hors domicile, les invendus dans les magasins, la problématique dans le cadre du PAT doit concerner toutes les étapes du système alimentaire.

Le diagnostic pointe un manque de données chiffrées agrégées sur les déchets du système alimentaire depuis la production jusqu'à la consommation. Le constat est identique concernant l'analyse du gaspillage alimentaire alors que l'on sait qu'au niveau national 20% de la nourriture produite est jetée à la poubelle soit 150kg tout au long de la chaîne alimentaire.

Des acteurs locaux de la restauration collective hors domicile (RHD) portent des actions de sensibilisation sur le gaspillage alimentaire (sensibilisation, pesées, formations des personnels...) mais le PAT a un rôle de soutien important à jouer pour massifier et atteindre l'objectif de réduction de 50% du gaspillage alimentaire.

Le PAT devra de plus intégrer et soutenir des actions sociales et de solidarités afin de mettre en relation les sources d'excédents alimentaire et les besoins des citoyens en précarité (glanage, panier suspendus, restaurant solidaire, jardin collectif...).

**Impact attendu du PAT :** Le gaspillage alimentaire généré tout le long de la chaîne alimentaire est réduit ainsi que les déchets du système alimentaire

Quelques chiffres sur le territoire du PETR de l'Ariège :

1/3 De la nourriture dans le monde est perdu ou gaspillé (FAO)	23kg / an / hab De gaspillage au stade de la consommation, tendance à la hausse (Smectom)	256 kg / an / hab. De déchets ménagers + 76 kg de recyclable	- 7% Entre 2012 et 2018 des ordures ménagères (sensibilisation compost, tri...)	2 Unités de méthanisation (Montaut et Ludiès) + 2 projets en réflexion	Janv. 2024 Loi Agec = généralisation du tri à la source des bio déchets
---	--	---	--	---	--

## Objectifs opérationnels et descriptif des actions attendues

### 3.1 Les sources du gaspillage alimentaire sont identifiées et réduites sur l'ensemble du système alimentaire

#### Exemples d'actions :

- *Etudes pour identifier les sources et causes du gaspillage alimentaire sur l'ensemble du système alimentaire*
- *Actions de réduction et de sensibilisation contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective*
- *Encourager les partenariats locaux permettant la mise en place des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire (ex : redistribution des excédents alimentaires)*
- *Soutenir des initiatives de repas partagés ou solidaire valorisant des produits qui auraient été gaspillés (frigo solidaire, disko'soup, soupe populaire...)*
- *Encourager le don et le partage des productions en surplus*
- *Action de mise en réseau entre les acteurs agroindustriels et les acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire*
- ...

### 3.2 Les déchets générés par la chaîne alimentaire sont réduits et revalorisés

#### 3.2.1 Limiter le plastique et les emballages dans l'ensemble de la chaîne alimentaire

#### Exemples d'actions :

- *Sensibiliser les consommateurs au système du vrac, de consignes, l'utilisation de contenant durable...*
- *Soutenir les filières courtes qui utilisent moins de conditionnement*
- *Actions pédagogiques et de sensibilisation des acteurs (ex : enjeux des perturbateurs endocriniens)*
- *Création de consignes agro-alimentaires*
- *Création d'une station de lavage collective des contenants alimentaires (bouteilles de jus, pots de yaourt/confiture/miel, bac RHD, ...)*
- *Projets de transformation et recyclage des déchets plastiques*
- ...

#### 3.2.2 Les déchets produits par le système alimentaire sont identifiés et des solutions émergent pour les traités et les valorisés

#### Exemples d'actions :

- *Etude pour identifier les déchets produits par le système alimentaire du territoire : Diagnostiquer les déchets produits par les exploitations agricoles, les industries agroalimentaires et les distributeurs et la manière dont ils sont traités*
- *Etat des lieux auprès des acteurs sur les déchets non alimentaires et les pistes de revalorisation*
- *Optimiser les processus de production et de gestion des stocks dans les exploitations agricoles et le circuit de distribution pour éviter les pertes*
- *Action innovante de valorisation des déchets agricoles (systématiser la pratique du compost et sa valorisation, méthanisation, ...)*
- *Identifier les synergies entre l'agriculture de plaine et de montagne et soutenir la valorisation des matières résiduelles, déchets organiques (ex : laine de tonte, ...)*
- *Accompagner les démarches innovantes autour de la « low tech » et le « faire soit même »*
- ...

## Indicateurs / Modalité de suivi et d'évaluation du Conseil Local de l'Alimentation

*A définir lors de prochain Conseil Local de l'Alimentation*

## Lien/articulation avec les autres stratégies et outils

- CRTE du PETR de l'Ariège et de l'Agglomération de Foix-Varilhes
- CTO du PETR de l'Ariège et de l'Agglomération de Foix-Varilhes
- GAL LEADER du GAL Montagnes et Plaines Ariégeoises
- Plan Climat Air-Energie Territorial du SM du SCOT Vallée de l'Ariège
- Schéma de développement des énergies renouvelables du SM du SCOT Vallée de l'Ariège
- Stratégies et plans de prévention de gestion des déchets (PLDPMA) du SMOCTOM du Plantaurel et des CC Portes d'Ariège Pyrénées ; Pays de Mirepoix ; Haute Ariège

## Partenaires mobilisables du PAT

**Privé :** Fuméco-Lèze,

**Public :** Les communes ; les communautés de Communes ; le Smectom du Plantaurel ; Lycée Agricole EPLEFPA

**Institutions :** La Région Occitanie ; Agence de l'eau ; ADEME ; Région Occitanie ; Conseil Départemental l'Ariège ; Chambre d'agriculture de l'Ariège

**Associations :** Bio Ariège Garonne ; Ressourcerie 09 ; RENOVA



<b>STRATEGIE 2024-2029</b>	<b>PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DU PETR DE L'ARIEGE</b>	
<b>AXE STRATEGIQUE</b>	<b>N°</b>	<b>4 Consommation durable et précarité alimentaire</b>
	<i>#justice_sociale #social #santé #démocratie_alimentaire #solidarité #accessibilité</i>	

### Contexte territorial

Le PETR de l'Ariège possède un taux de pauvreté supérieur à la moyenne nationale (17% contre 14,6%) et est égal à celui de la région Occitanie. Entre les intercommunalités, des disparités territoriales existent (> 20% pour l'Arize-Lèze et le Pays d'Olmes contre < à 14% pour l'agglomération Foix-Varilhes). Les turbulences sociétales et environnementales actuelles influençant l'économie ont accru rapidement la précarité alimentaire de nouveaux publics comme les familles monoparentales, les jeunes et les personnes âgées ont maintenant recours à l'aide alimentaire dont le nombre de bénéficiaire augmente constamment depuis la crise du COVID19. La catégorie socio-professionnelle des « artisans-agriculteurs » est aussi particulièrement touché par la pauvreté. L'enjeu de justice alimentaire apparait dès lors comme une priorité du PAT du PETR de l'Ariège.

Au-delà du pouvoir d'achat, les problématiques d'accessibilité physique (mobilité), sociales (pouvoir d'agir, sensibilisation) sont aussi des défis à relever pour favoriser un accès digne et choisi à une alimentation locale de qualité. Par conséquent, l'aménagement du territoire, l'offre de services publics, l'accès à des outils collectifs et la sensibilisation des personnes en précarités seront des leviers à investir pour assurer une justice alimentaire sur le territoire.

Côté santé le diagnostic relève un taux de diabète stable depuis 2010 (4,4% en Ariège). En revanche on note une augmentation du taux d'obésité qui est plus importante chez les enfants Ariègeois qu'à l'échelle de la région Occitanie. Le taux de surcharge pondérale est quasiment doublé lors du passage de l'école primaire au collège. Sur certaine zone et selon les types de production le taux de prévalence des affections de longue durée chez les exploitants agricole s'avère élevé et démontre donc les progrès à faire le lien entre les pratiques agricoles et d'élevage et la santé humaine.

**Impact attendu du PAT :** Tous les habitants Ariègeois, et des territoires voisins, ont accès et consomment plus de produits locaux, sains, de qualité et durables ; ils ont une santé améliorée, le taux d'obésité dès la maternelle est réduit et ils ont construit des liens forts et solidaires

### Quelques chiffres sur le territoire du PETR de l'Ariège :

<b>11.5%</b>	<b>84%</b>	<b>4</b>	<b>24</b>	<b>23 648</b>	<b>77%</b>	<b>23%</b>
Taux de chômage en Ariège (8.8% en France)	De la population est dépendante à la voiture pour ses achats alimentaires	Epicierie sociale et solidaire (Pamiers, Foix, Lavelanet et 1 mobile)	Site de distribution d'aide alimentaire (toutes associations confondues)	Personnes ont bénéficié de l'aide alimentaire en 2019 (15% de la population 09)	D'augmentation du taux d'obésité en Occitanie (de 1997 à 2020)	De taux de prévalence des affections de longue durée chez les exploitants

## Objectifs opérationnels et descriptif des actions attendues

### 4.1 Les enfants consomment une alimentation variée, positive pour leur santé et l'environnement.

Exemples d'actions :

- Action sur la Restauration Hors Domicile (RHD) pour donner accès à une repas sain quotidien
- Action facilitant l'adhésion des enfants de la loi EGALIM dans la restauration collective : repas végétarien, légumineuses, produits de saison... (lien Axe 5.1)
- Action de lutte contre l'obésité infantile (notamment en école primaire et maternelle via des formations des cuisiniers pour réduire l'usage du sel et améliorer la qualité nutritive des menus)
- Partage d'expérience et mise en valeur les initiatives exemplaires (écoles, association de parents d'élèves, cantines scolaire, ALAE, centre de loisirs, ...)
- Action de sensibilisation (ex : Projet Gouter le monde autour de moi, ateliers éducation au goût, visite de fermes, dégustations, ...)
- Action de sensibilisation au bien manger, éducation au goût, découverte de l'agriculture
- Réalisation d'atelier pédagogique de cuisine saine, de qualité et durable
- Création de mini-potager éducatif, de bas à compostage, de vergers
- Action pour la réduction des produits sucrés et ultra transformé et plus de fruits et produits frais
- ...

### 4.2 Les comportements alimentaires des citoyens et des structures alimentaires évoluent vers plus d'approvisionnement en produits locaux, de qualité, sains et durables.

#### 4.2.1 Sensibiliser, informer et communiquer au plus grand nombre

Exemples d'actions :

- Actions alimentaires des Contrat Locaux de Santé (Portes d'Ariège Pyrénées, Pays de Tarascon) et des organismes acteurs de la prévention de la santé (ex : IREPS, ...)
- Décloisonner les acteurs de la santé et de la solidarité alimentaire
- Actions de communication collective et de promotion des productions locales (guides de producteurs, flyers, affiches, site web, cartographie, ...)
- Communiquer sur le Projet Alimentaire Territorial (PAT) du PETR et son Conseil Local de l'Alimentation
- Opération de sensibilisation et d'éducation à l'alimentation saine, durable et de qualité (défis FAAP, ateliers cuisines, atelier nutrition, atelier diététique, ...)
- Réalisation de portrait vidéo, court-métrages, films, podcast, ...
- Mobiliser des influenceurs pour informer et impliquer les jeunes
- ...

#### 4.2.2 Les publics en précarité ont un accès favorisé à une offre de produits sains, de qualité et durables

Exemples d'actions :

- Action améliorant l'accès à une alimentation saine pour les populations fragiles (épiceries solidaires, cagettes suspendus, frigo solidaire, glanage organisé, cueillette solidaire, ...)
- Piloter un travail collectif entre les structures de l'aide alimentaire et sociale afin de coordonner des actions (améliorer la couverture territoriale, partage d'expérience, mutualisation, duplication des actions efficaces...)
- Décloisonner les acteurs de la santé et les mettre en lien avec les acteurs du système alimentaire

- Mobiliser certains acteurs-clé (ex : hôpitaux, EHPAD, centres sociaux, ...) pour travailler sur l'approvisionnement en produits alimentaires sains
- Coordonner une formation collective des agents sociaux pour démultiplier les ateliers cuisines et au bien manger
- Dynamiser et accompagner les expérimentations de modèles opérationnels de « sécurité sociale alimentaire »
- Développer des alternatives à l'actuel système de la banque alimentaire pour favoriser un accès à une alimentation saine, locale et de qualité (ex : développer l'approvisionnement en produits locaux et de qualité des structures humanitaires et caritatives du département via la plateforme et le laboratoire de reconditionnement de Herrisson Bellor)
- ...

### 4.3 L'ensemble des citoyens cultivent et s'impliquent dans les lieux collectifs facilitant l'accès à une alimentation locale et de qualité à tous.

Exemples d'actions :

- Création de vergers et jardins collectifs / partagés / familiaux / solidaire (ex : CASTA, Emmaüs, ville de Lavelanet, Saverdun, ...)
- Création et développement de tiers-lieux nourriciers
- Animation d'un réseau pour créer du lien et du partage d'expérience entre les démarches collectives et citoyennes sur différentes échelles (locales, régionales, nationales, Européennes)
- Acquisition mutualisée de matériel, semences, plants ...
- Organiser des cueillettes collectives / ateliers de transformation, valorisation de produits
- Proposer des visites de jardins / vergers sur et en dehors du PETR de l'Ariège
- Organiser des évènements créant du lien social sur les sites de productions citoyens
- Action partenariale avec des structures sociales (sensibilisation, formation, ...)
- ...

#### Indicateurs / Modalité de suivi et d'évaluation du Conseil Local de l'Alimentation

A définir lors de prochain Conseil Local de l'Alimentation

#### Lien/articulation avec les autres stratégies et outils

- CRTE du PETR de l'Ariège et de l'Agglomération de Foix-Varilhes
- CTO du PETR de l'Ariège et de l'Agglomération de Foix-Varilhes
- GAL LEADER du GAL Montagnes et Plaines Ariégeoises
- Plan Régional de Santé (PRS) de l'Agence Régionale de la Santé (ARS)
- Plan Locaux de Santé (Communautés de Communes du Pays de Tarascon et du Pays des Portes d'Ariège-Pyrénées)
- Plan National pour l'Alimentation (2019)
- Loi Garot et loi AGECE (aides alimentaires)
- Comité National de lutte contre la précarité alimentaire (COCOLUPA)

#### Partenaires mobilisables du PAT

**Privé** : MSA ; Solidarité Paysanne

**Public** : Les communes ; les communautés de Communes ; Agence Régionale de Santé ; PAT Pays des Pyrénées Cathares ; CAF ; Centres Sociaux ;

**Institutions** : Préfecture de l'Ariège ; DDETSPP de l'Ariège ; La Région Occitanie ; Région Occitanie ; Conseil Départemental l'Ariège (DSD)

**Associations** : Bio Ariège Garonne ; Secours Catholique ; Emmaüs ; Secours Populaire ; Croix Rouge ; Restau du Cœur ;

<b>STRATEGIE 2024-2029</b>	<b>PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DU PETR DE L'ARIEGE</b>	
<b>AXE STRATEGIQUE</b>	<b>N°</b>	<b>5 Restauration collective hors domicile</b>
	#EGALIM #cuisines-centrales #cantines #offre&demande #sensibilisation #formation #ehpad	

### Contexte territorial

Avec une estimation de 20 000 repas quotidiens servis sur le PETR de l'Ariège, la restauration collective hors domicile (RHD) est un réel levier pour soutenir les agriculteurs locaux qui produisent une alimentation de qualité. La RHD a de plus un impact direct sur la santé et l'équité sociale car elle peut favoriser l'accès à des produits sains et durables aux enfants du territoire ainsi qu'aux convives des établissements médico-sociaux du territoire ariégeois.

Côté offre alimentaire territoriale, le diagnostic du PAT révèle un tissu de production mobilisable dynamiser par un travail de structuration des filières alimentaires locales permettant d'envisager l'essaimage et l'accroissement de démarches pour renforcer l'approvisionnement des structures de RHD du territoire (filière légume demi-gros, filière viande, ...). Notons de plus une production biologique représentant près de 30% des surfaces agricoles et permettant de proposer une offre diverse et en quantité pour répondre à l'objectif Egalim.

Il existe également sur le territoire des outils de structuration de l'offre en RHD tels que la légumerie départementale, la plateforme Terroir Ariège Pyrénées, la plateforme Manger Bio Occitanie, des associations d'éleveurs bio organisés collectivement pour assurer une offre variée et régulière aux restaurants collectifs d'Ariège.

Le territoire possède donc les atouts pour faire de la RDH un accélérateur de la transition agricole et alimentaire du territoire. Sur le terrain des structures exemplaires montrent la voie à suivre mais la majorité des cuisines centrales, cantines scolaires et des structures médico-sociales possèdent encore une forte marge de progression et peinent à engager une réelle transition. Le PAT devra permettre de lever les freins et blocages à la mise en œuvre de la loi Egalim (contrainte des marchés publics, formation des équipes cuisines, sensibilisation des élus, actions pédagogiques...) en veillant au soutien de l'agriculture locale.

**Impact attendu du PAT :** Les enfants, les seniors et autres personnes logées dans les centres médicaux sociaux (p.ex. EPAHD, etc.) consomment des produits locaux, sains, de qualité et durables dans la restauration collective.

Quelques chiffres sur le territoire du PETR de l'Ariège :

<b>16 000</b>	<b>45%</b>	<b>3 structures sociales</b>	<b>80 agriculteurs</b>	<b>50%</b>	<b>13 900</b>	<b>7 200</b>
Personnes nourries au quotidien par la restauration collective	Des établissements en 1 <sup>er</sup> degré sont en gestion concédée	Produisent des repas pour la RHD (ADAPEI, APAJH, Hérisson Bellor)	Fournissent la plateforme Terroir Ariège Pyrénées	De produits durables imposés par la loi EGALIM (dont 20% de bio mini)	Repas à destination des établissements scolaires (maternelle à l'université)	Des repas sont distribués dans les établissements médico-sociaux

## Objectifs opérationnels et descriptif des actions attendues

### 5.1 Les établissements scolaires et autres établissements à mission publique (EHPAD...) se fournissent en produits locaux dans le respect / dépassement de la loi EGALIM

*Exemples d'actions :*

- Sensibiliser et former les élus locaux et les personnes décisionnaires des structures de la RHD
- Fixer un cap à long terme (% d'appro local / définition du local ; impact sur la durabilité % d'appro en AB et position face aux autres labels...)
- Recenser les équipements des cuisines centrales et cantines scolaires et leur stratégie d'approvisionnement face à la loi EGALIM
- Actions facilitant la mise en œuvre de la loi EGALIM dans les sites publics de restauration collective : diagnostic achats, accompagnement à l'écriture de marché public, ...
- Soutenir les outils logistiques collectif et de rayonnement territorial à destination de la restauration collective : SCIC Terroir Ariège Pyrénées, Associations La Source, Légumerie Départementale ...
- Structurer les filières locales pour répondre à la demande de la RHD (lien Axe 1 – 1.4)
- ...

### 5.2 L'ensemble des personnels (cuisiniers, gestionnaires, animateurs, accompagnants, ...) de la restauration collective sont sensibilisés et formés pour améliorer la qualité nutritive des menus et cuisiner avec des produits locaux, de saison et végétarien

*Exemples d'actions :*

- Action de sensibilisation-formation ex : défis cuisines à alimentation positives
- Animer des temps de partage collectif entre pairs (cuisinier, gestionnaire d'achat)
- Actions innovantes pour favoriser la rencontre entre l'offre et la demande
- Sensibiliser à l'enjeu des perturbateurs endocriniens
- Accompagner et dynamiser le programme « Fruits à l'école »
- Accompagnement à la rédaction de marchés publics favorisant un approvisionnement local et de qualité
- ...

### 5.3 Les cuisines centrales et cantines sont équipées ou mobilisent des moyens mutualisés pour traiter des produits frais

*Exemples d'actions :*

- Légumerie, plateformes logistiques, ...
- Travaux de construction, rénovation et modernisation des cuisines centrales / cantines scolaires
- Explorer la complémentarité entre la restauration collective et la restauration commerciale pour optimiser la saisonnalité du fonctionnement des structures (ex : scolaire fermé en été)
- ...

### Indicateurs / Modalité de suivi et d'évaluation du Conseil Local de l'Alimentation

*A définir lors de prochain Conseil Local de l'Alimentation*

### Lien/articulation avec les autres stratégies et outils

- CRTE du PETR de l'Ariège et de l'Agglomération de Foix-Varilhes
- CTO du PETR de l'Ariège et de l'Agglomération de Foix-Varilhes
- Programme LEADER du GAL des Montagnes et Plaines Ariégeoises
- Loi EGALIM II
- Plan Local Urbanisme Intercommunal – PLUI des EPCI concernés

### Partenaires mobilisables du PAT

**Privé** : Terroir Ariège Pyrénées ; ADAPEI Ariège restauration ; APAJH 09 (ESAT Le Sabarthes Montégut-Plantaurel ; Hérisson Bellor ; Centre la Freychède ; Le Bellevue (Tarascon-sur-Ariège) ; EHPAD

**Public** : Les communes (SIVE, RPI) ; les communautés de Communes ; PAT du PNR des Pyrénées Ariégeoises ; PAT Pays des Pyrénées Cathares ; Association des Maires ; Association des Maires Ruraux ; Hôpitaux ; IME ; Chambre d'Agriculture de l'Ariège

**Institutions** : La Région Occitanie ; Région Occitanie ; Conseil Départemental l'Ariège ; ARS ; CAF ; DDETSPP

**Associations** : Bio Ariège Garonne ; Graine d'Embarou ; La Source



STRATEGIE 2024-2029	PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DU PETR DE L'ARIEGE	
AXE STRATEGIQUE	N°	6 Gouvernance alimentaire territoriale
	<i>#mobilisation #participationcitoyenne #sensibilisation #communication #coopération #convivialité #synergies #coconstruction #engagement</i>	

### Contexte territorial

La gouvernance d'un Projet Alimentaire Territorial doit permettre de fédérer et mobiliser de nombreux acteurs issus d'un même territoire. Il invite autour de table des structures publiques, privés, associatives mais aussi des citoyens. Afin de structurer ce travail le PETR de l'Ariège a choisi d'adosser au classique Comité de Pilotage un nouvel organe favorable à l'interconnaissance et à une approche collective des enjeux alimentaire : c'est le Conseil Local de l'Alimentation.

Le Conseil Local de l'Alimentation (CLA) est une instance collective et participative rassemblant une multitude d'acteurs locaux représentatifs du territoire et concernés par l'alimentation (des producteurs aux consommateurs) et couvrant les différentes thématiques des projets alimentaires territoriaux (environnement, patrimoine alimentaire, santé, justice sociale, énergie...).

Le "CLA" s'inscrit dans le mode de gouvernance du Projet Alimentaire Territorial (PAT) du PETR de l'Ariège. Par conséquent il s'articule avec le comité de pilotage du PAT composé d'élus référents des 7 EPCI membres du PETR et des institutions partenaires financeuses (Préfecture de l'Ariège, DRAAF, région Occitanie, Conseil Départemental de l'Ariège). Ces deux instances ont co-piloté la réalisation du diagnostic, de la stratégie ainsi que le plan d'action du PAT du PETR de l'Ariège.

En 2022 – 2023 le CLA comptabilise une participation croissante et variée des forces vives du territoire avec plus de 50 personnes à chaque séance plénière. 7 ateliers thématiques ont de plus été réalisés sur cette même période sur des lieux de production, transformation et distribution alimentaire du territoire.

**Impact attendu du PAT :** Une stratégie alimentaire à l'échelle du territoire du PETR est élaborée, alimentée et mise en œuvre en associant toutes les personnes et organisations en lien direct et indirect avec l'alimentation dans le territoire

### Objectifs opérationnels et descriptif des actions attendues

#### 6.1 Le Comité de Pilotage (COFIL) : l'instance de pilotage du PAT du PETR de l'Ariège

Exemples d'actions :

- Suit et valide les étapes du Projet Alimentaire Territorial du PETR de l'Ariège
- Décide et organise la prise de décision sur la base des travaux et préconisations du Conseil Local de l'Alimentation
- Faire évoluer le COFIL avec de nouveaux membres qui porte des investissements stratégiques et structurants en réponse aux objectifs du PAT

## 6.2 Le Conseil Local de l'Alimentation (CLA) : un espace participatif et collectif de mise en œuvre de la stratégie du PAT du PETR de l'Ariège

*Exemples d'actions :*

- *Permettre la rencontre entre les élus locaux, les acteurs du système alimentaire et les citoyens autour des sujets de l'alimentation durable*
- *Informier et sensibiliser les participants sur les enjeux de la relocalisation alimentaire et la transition agroécologique*
- *Consulter les membres sur les enjeux majeurs de la stratégie alimentaire du PAT du PETR de l'Ariège*
- *Assurer la co-construction et la cohérence, voire synergie, entre les acteurs afin de favoriser l'émergence d'actions collectives ainsi que leur essaimage*
- *Suivre et évaluer la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial du PAT*
- *Favoriser l'implication des citoyens dans la mise en œuvre de la stratégie alimentaire du PETR et de ses collectivités membres (communes et communautés de communes)*
- *Communiquer et faire connaître les travaux du PAT du PETR de l'Ariège*
- ...

## 6.3 Les acteurs du PAT coopèrent avec d'autres territoires, régions ou pays

*Exemples d'actions :*

- *Projet de coopération Européen via les GAL LEADER*
- *Favoriser les coopérations entre les intercommunalités membres du PETR de l'Ariège*
- *Développer des coopérations entre territoires de projets labellisés PAT (ex : SICOVAL, Toulouse Métropole, ...)*
- ...

### Indicateurs / Modalité de suivi et d'évaluation du Conseil Local de l'Alimentation

*A définir lors de prochain Conseil Local de l'Alimentation*